

Ce secteur, situé entre le quartier sud de Bercy, la rue de Charenton, la limite de Paris et la Seine, est cerné par de grandes infrastructures routières et ferroviaires qui l'isolent des quartiers d'habitation et des bords de la Seine. Ce site est caractérisé par un environnement industriel comportant des activités de logistique et de transport de marchandises. Il constitue une rupture entre les tissus urbains des deux communes qui se sont développées dos à dos. L'échangeur de Bercy et la voie sur berge ne permettent qu'une desserte automobile entre ces deux pôles et interdisent l'accès des piétons aux quais de la Seine. Enfin, le bastion n°1 inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques est isolé et n'est pas mis en valeur.

Le prolongement vers l'Est de la ligne de tramway des Maréchaux Sud doit être l'occasion de créer une nouvelle continuité urbaine bâtie et de nouvelles liaisons entre Paris et Charenton.

Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- **Améliorer les liaisons entre les villes de Paris et de Charenton**

Une nouvelle voie est à prévoir dans le prolongement de la rue Baron Le Roy jusqu'au boulevard Poniatowski, puis jusqu'à Charenton. Sa vocation serait d'être affectée aux piétons, aux vélos et aux bus ainsi qu'à la desserte des terrains qui la bordent.

Les liaisons douces doivent pouvoir également être rendues possibles en bordure des quais de la Seine lorsque l'élargissement sous le Pont National aura été réalisé.

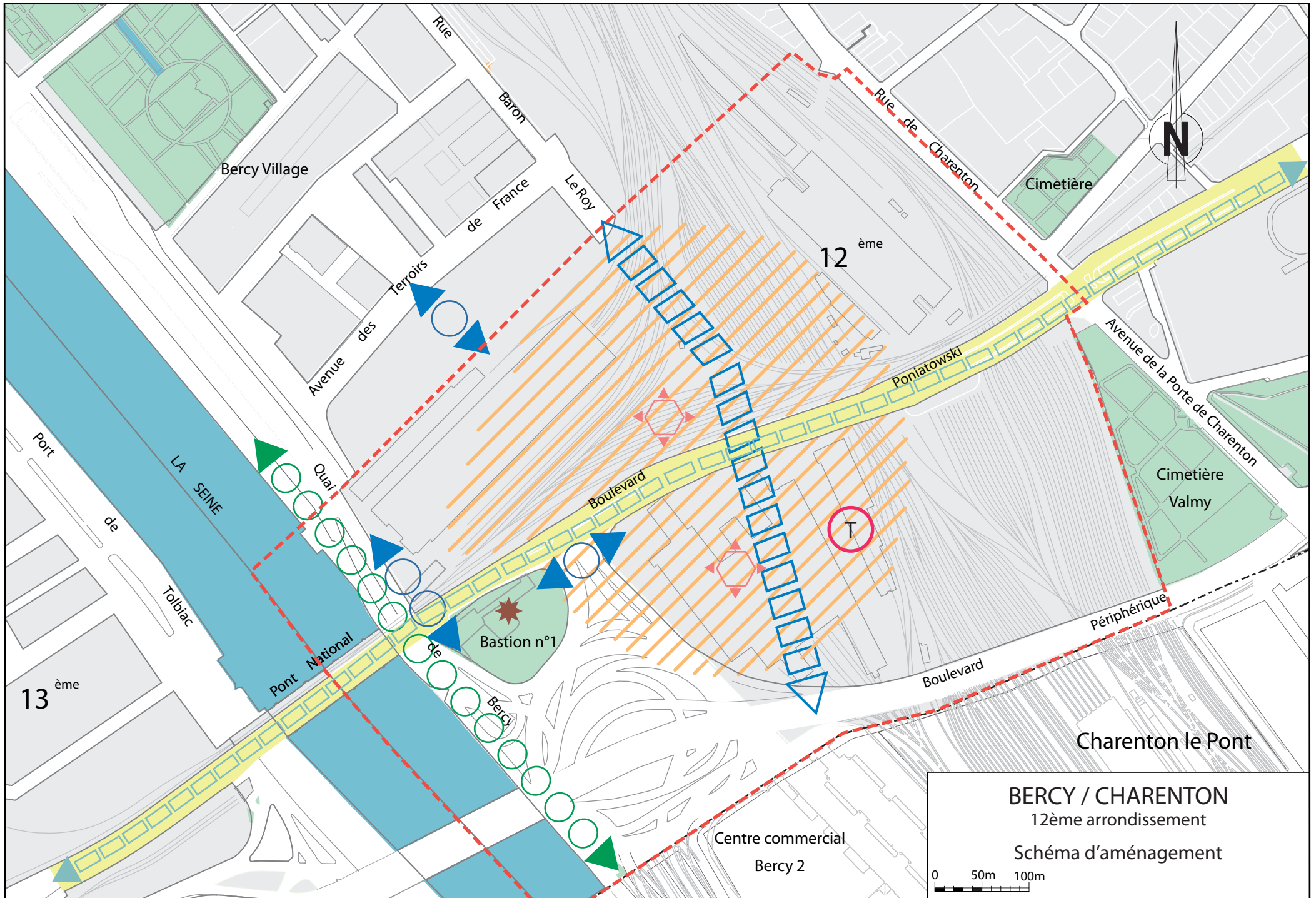
- **Aménager des emprises à caractère économique et logistique**

L'îlot situé au sud du boulevard Poniatowski pourrait recevoir des surfaces dédiées à l'emploi et aux grands services urbains, notamment pour l'accueil de foires ou de cirques et, du côté des voies ferrées, un centre de tri des déchets issus des collectes sélectives. Un ensemble bâti intégrant des activités économiques pourrait compléter ce dispositif urbain.

- **Améliorer l'environnement et les espaces publics**

A plus lointaine échéance s'imposent la reconquête et le désenclavement des berges de la Seine, la restructuration de l'échangeur de Bercy et la réorganisation des circulations routières. A cette occasion, des cheminements pour piétons et vélos pourront être aménagés sur les berges de la Seine. Le bastion n°1 devenant plus accessible serait mieux mis en valeur.

Sur l'emprise constituée, à l'extrémité sud-est du quartier de Bercy, la rue de Charenton, la limite de Paris et la Seine, un périmètre (L.123-2 a) est instauré dans l'attente de la définition d'un projet global d'aménagement, pour une durée maximale de 5 ans après que le PLU soit opposable.



BERCY / CHARENTON
 12^{ème} arrondissement
 Schéma d'aménagement

